La justice donne raison au médecin qui maintient en vie Vincent Lambert

Article rédigé par L'équipe libertepolitique.com -, le 30 septembre 2015

Saisi pour statuer à nouveau sur le sort de Vincent Lambert, le tribunal administratif de Châlons-en-Champagne s'oriente vers son maintien en vie.

Le tribunal avait été saisi début septembre par François Lambert un demi-neveu de Vincent Lambert, afin de faire appliquer la décision d'arrêt des soins (hydratation et alimentation du patient) comme requis par les arrêts du Conseil d'État de juin 2014 (cf. Gènéthique du 25 juin 2014) et de la CEDH de juin 2015.

À l'issue de l'audience, le rapporteur public a recommandé aux juges de rejeter la demande de François Lambert. Il a estimé que les médecins du CHU de Reims, en vertu de leur « indépendance professionnelle », étaient en droit de maintenir Vincent Lambert en vie malgré les différentes décisions de justices déjà rendue.

Le tribunal administratif a indiqué mettre sa décision en délibéré dans un délai de deux à trois semaines.

Sources:

Gènéthique (30/09/2015), Le Figaro (29/09/2015)
